

## Ministère de l'Intérieur

Le 1er août 2018

## Communiqué de presse

Gérard COLLOMB, ministre d'État, ministre de l'Intérieur, se félicite de l'adoption définitive aujourd'hui, mercredi 1<sup>er</sup> aout, du projet de loi pour une immigration maitrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie à une large majorité.

Gérard COLLOMB s'est réjoui et a souligné sa fierté « d'avoir porté un projet de loi qui va permettre de relever le défi migratoire, et ce sans jamais renoncer aux grands idéaux qui sont ceux de notre République, en préservant le droit d'asile, en accordant des protections nouvelles aux personnes les plus vulnérables et en renforçant l'attractivité de la France pour les talents tout en faisant en sorte que l'Etat de droit puisse s'appliquer pour tous et que les décisions prises par les administrations soient désormais suivies d'effet. ».

L'adoption définitive de cette loi permet à présent la mise en œuvre des dispositions de ce texte, attendues par les Français, qui entreront en vigueur les 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> mars 2019.

Service de presse de Gérard COLLOMB, ministre d'État, ministre de l'Intérieur 01 49 27 38 53 - sec1.pressecab@interieur.gouv.fr